

Étendue de la Garantie

Sous réserve des limitations et des exclusions décrites ci-dessous, Tolko Industries Ltd. (« Tolko ») garantit au constructeur (le « constructeur ») qui achète et installe des panneaux de contreplaqué de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply et de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Pro estampillés « Exterior DFP » (sapin de Douglas) ou « CSP » (résineux canadiens) – « Tolko T-Ply Sheathing » (revêtement) ou « Tolko T-Ply Select » (ci-après appelés « panneaux ») et les installe dans un immeuble (un « immeuble »), ainsi qu'au propriétaire-occupant de l'immeuble (le « propriétaire »), que les panneaux sont fabriqués conformément aux normes applicables correspondant aux marques de l'agence de classification tierce qui y sont apposées et, à la condition d'être entreposés, manutentionnés, installés et entretenus^[2] de façon appropriée dans les cent-quatre-vingts (180) jours de la date de leur achat (comme en fait foi la facture), ne subiront pas de décollement des plis^[3] durant une période de 25 ans à compter de la date de leur fabrication.

La présente garantie : i) est transférable ; ii) ne s'applique qu'aux panneaux fabriqués après le 1^{er} janvier 2013 ; et iii) remplace toute garantie donnée avant cette date qui serait autrement applicable. Les panneaux sont de qualité « extérieure » selon les normes CSA O121 ou CSA O151 en vigueur à la date de leur fabrication et ne conviennent pas aux endroits où ils seront exposés de façon permanente aux intempéries ni aux endroits très humides. La présente garantie limitée de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply et de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Pro ne s'applique qu'aux sous-planchers monocouches ou aux sous-planchers avec sous-couche constitués exclusivement de panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply ou Tolko T-Ply Pro installés sur des solives en bois d'ingénierie.

Recours Limité et Exclusif

En cas de décollement des plis d'un panneau pendant que le constructeur l'installe de façon appropriée, ou après qu'il l'a installé de façon appropriée, Tolko offrira, à sa seule discrétion, l'un des recours exclusifs suivants pour les réclamations au titre de la présente garantie : i) Tolko réparera ou remplacera les panneaux défectueux ; ou ii) Tolko remboursera au constructeur, ou portera à son crédit, le prix d'achat des panneaux (comme en fait foi la facture initiale). Quel que soit le recours qu'elle choisit d'offrir, Tolko peut également décider de payer les frais, dans la mesure où ils sont raisonnables, de la réparation ou du remplacement d'un revêtement de sol monocouche, à l'exclusion des frais d'enlèvement et de remplacement des armoires, ou d'acquitter le prix de gros d'un revêtement de sol, ainsi que des frais de main-d'œuvre raisonnables pour l'enlèvement et la nouvelle installation des panneaux. La responsabilité totale de Tolko est toutefois limitée au coût initial du plancher et aux frais raisonnables de l'enlèvement des matériaux de plancher existant.

Réclamation au Titre de la Garantie

Avant que Tolko n'accepte une réclamation au titre de la garantie : i) Tolko doit recevoir un avis écrit de la réclamation dans les trente (30) jours de la constatation de la défectuosité ; ii) un représentant de Tolko, ou un professionnel désigné par Tolko, doit avoir eu, dans la mesure du raisonnable, la possibilité d'inspecter les panneaux visés par la garantie avant que toute réparation, tout remplacement ou toute modification ne soient effectués ; et iii) tous les documents nécessaires doivent avoir été remis à Tolko dans les soixante (60) jours de la présentation initiale de la réclamation. Tolko doit recevoir, à sa demande, une preuve raisonnable d'utilisation du produit sous forme d'échantillon de panneau, de photo, de marque d'identification de grande taille ou de reçu daté. Un avis écrit doit être envoyé à Tolko par service de messagerie, par courriel ou par télécopieur à l'adresse indiquée ci-dessous.

Exclusions de la Garantie

La présente garantie ne s'applique pas à l'utilisation à l'extérieur des panneaux, ni à aux dommages, aux réclamations, à l'absorption d'humidité ou aux défectuosités des panneaux, y compris le décollement des plis, le gauchissement, la fissuration ou le fendillement découlant de ce qui suit :

- (i) une utilisation abusive ou une manutention, un entreposage, un transport, une installation ou un entretien inadéquats ;
- (ii) l'utilisation des panneaux autrement que pour un sous-plancher ou un revêtement convenant à la qualité indiquée sur le tampon qui y est apposé ;
- (iii) adés modifications à l'immeuble après l'installation initiale des panneaux ;
- (iv) aune force majeure ou du temps violent, y compris la pluie, une inondation, une tornade, un ouragan, un tremblement de terre, la grêle ou un autre phénomène naturel semblable ;
- (v) cla présence d'éléments corrosifs ;
- (vi) la moisissure, les termites ou d'autres organismes s'attaquant au bois ; ou
- (vii) des dommages causés par une personne autre que Tolko.

Exclusion d'Autres Garanties, Expresses ou Implicites

Mise à part la présente garantie, les panneaux sont vendus « tels quels » et « défauts compris ». Seuls le constructeur et le propriétaire disposent de la garantie et des recours décrits ci-dessus, et ces recours constituent leurs recours exclusifs uniques, sauf disposition contraire d'une loi, et sont offerts à la place et à l'exclusion de toutes autres garanties, expresses ou implicites, dont, notamment, des garanties de valeur marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Tolko n'assume aucune responsabilité à l'égard de dommages particuliers ou indirects ou de dommages-intérêts particuliers ou punitifs, y compris, notamment, la perte de profits ou de jouissance ou tout autre préjudice, quelle que soit la théorie servant de fondement à une demande en dommages-intérêts.

Autres Droits

La présente garantie confère des droits juridiques précis. Le constructeur et le propriétaire peuvent disposer d'autres droits, variant d'une province à l'autre ou d'un État à l'autre.

Lois Applicables et Reconnaissance de Compétence

La présente garantie est régie et doit être interprétée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique et aux lois fédérales du Canada s'appliquant dans cette province. Tolko, le constructeur et le propriétaire reconnaissent la compétence des tribunaux de la Colombie-Britannique quant à tout différend pouvant survenir relativement à la présente garantie.

[1] Des limitations et des exclusions s'appliquent. Consultez les détails de la garantie et les exclusions énoncées dans les présentes.

[2] Conformément aux recommandations actuelles de Tolko [voir « *current recommendations* » sur le site Web de Tolko].

[3] On entend par « décollement des plis » une séparation importante des placages d'un panneau qui se traduit par une réduction significative des propriétés du panneau en tant qu'élément d'ossature. Ce terme n'englobe pas les imperfections mineures sur la surface d'un panneau, comme des gerces localisées.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Tolko Industries Ltd.

3000 – 28th Street
Vernon, BC V1T 9W9
Canada

Téléphone : 250.549.4411 - Télécopieur : 250.550.2558

Courriel : plywood.sales@tolko.com



TOLKO

Pour en savoir plus sur les produits
Tolko, visitez notre site Web
www.tolko.com

Choisir le Bon Panneau de Sous-Plancher^[1] Tolko

Pour obtenir un sous-plancher de qualité, vous devez choisir le bon panneau de contreplaqué Tolko. Tolko fabrique des panneaux de sous-plancher qui conviennent parfaitement aux travaux de rénovation et de réparation dans l'industrie de la construction résidentielle et commerciale. Le profil à rainure et languette permet d'éliminer les inégalités sur la surface du panneau, d'empêcher le gonflement et de réduire le temps requis pour l'installation.

Pour choisir le bon panneau de sous-plancher, vous devez considérer la qualité et l'épaisseur du panneau.

a) Qualité du Panneau

Les panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply et les panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Pro sont produits et certifiés selon les normes CSA O121 ou CSA O151, et le contrôle de la qualité est vérifié par une agence de classification tierce. Les deux types de panneaux sont dotés d'une garantie limitée transférable de 25 ans par Tolko, une marque qui a su gagner la confiance des constructeurs depuis plus de 50 ans.

Les panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply se classent parmi les panneaux de sous-plancher de qualité standard les plus performants sur le marché, tout en étant nos panneaux les plus économiques. Ils vous offriront la tranquillité d'esprit que procure un excellent panneau de contreplaqué.

Les panneaux de sous-plancher à rainure et languette Tolko T-Ply Pro sont solides et stables. Ils possèdent tous les attributs des panneaux à rainure et languette Tolko T-Ply, en plus d'avoir un placage de face légèrement poncé de qualité supérieure. Ils conviennent particulièrement bien aux applications sous les tapis et les matériaux de terrasse en vinyle.

b) Épaisseur du Panneau

En ce qui a trait à l'épaisseur des panneaux de sous-plancher, le Code national du bâtiment du Canada fait les recommandations suivantes :

ESPACEMENT DES SOLIVES	400mm	500mm	600mm
ÉPAISSEUR DU CONTREPLAQUÉ	15.5mm	15.5mm	18.5mm

Pour obtenir un sous-plancher plus rigide, vous pouvez utiliser un panneau plus épais (p. ex., un panneau de 18,5 mm pour un espacement des solives de 500 mm).

Entreposage et Manutention

Comme tout autre panneau, le contreplaqué structural doit être entreposé et manutentionné convenablement. Malgré la construction robuste à fils en travers des panneaux, les placages de face, les rives, ainsi que les coins sont vulnérables aux dommages, et ils doivent toujours être protégés, surtout dans le cas des produits à rainure et languette.

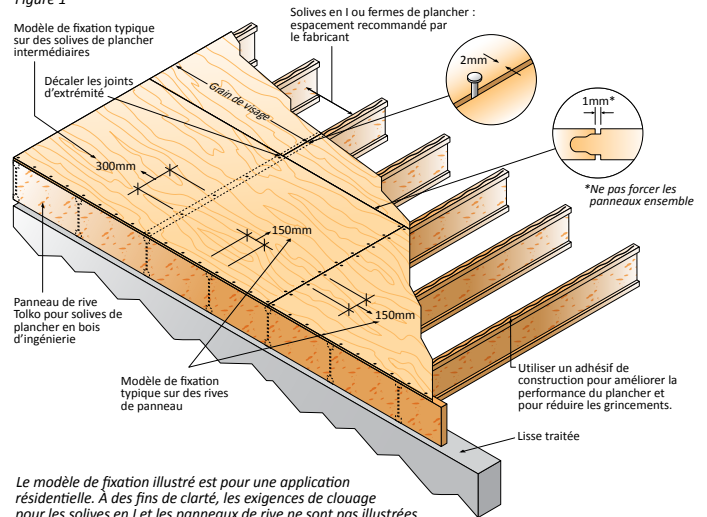
Le contreplaqué est fabriqué à un bas taux d'humidité, et bien que des variations modérées d'humidité aient peu d'influence sur les dimensions des panneaux, les variations extrêmes devraient être évitées. Dans la mesure du possible, entreposez ce produit à l'abri sous un toit sur au moins trois traverses bien planes et bien espacées pour garder les panneaux plats.

Bien que les panneaux à rainure et languette Tolko soient protégés par des sacs en polyéthylène durables résistants à la déchirure afin de les protéger contre l'humidité et d'autres contaminants, les panneaux ne sont pas conçus pour être exposés aux intempéries pendant une période prolongée.

Prenez garde ! N'entreposez pas les panneaux près des flaques d'eau et des endroits où ils pourraient être éclaboussés ou mouillés par la pluie ou la neige poussée par le vent. Ces conditions favorisent la pénétration de l'humidité ou la formation de condensation à l'intérieur de l'emballage, ce qui risque de tremper les panneaux.

Le transport et la manutention peuvent perforer ou endommager les sacs de façon apparente ou non, réduisant ainsi l'efficacité de la protection. Si vous notez la présence de sacs endommagés ou de paquets mal emballés, vous devez les transporter à l'intérieur et les déballer pour permettre aux panneaux de sécher. Les paquets peuvent ensuite être réemballés et entreposés de nouveau à l'extérieur.

Figure 1



Le modèle de fixation illustré est pour une application résidentielle. À des fins de clarté, les exigences de clouage pour les solives en I et les panneaux de rive ne sont pas illustrées. Suivez les instructions du fabricant.

Instructions d'Installation Pour les Panneaux de Sous-Plancher à Rainure et Languette Tolko T-Ply et Tolko T-Ply Pro

- 1) Disposez toujours les panneaux Tolko avec le fil de face orienté perpendiculairement aux solives de plancher. S'il n'y a pas de ligne droite de référence, utilisez un cordeau pour en tracer une.
- 2) Lorsque vous utilisez un adhésif à sous-plancher, ne l'appliquez pas sur une trop grande surface afin d'éviter qu'il sèche prématurément. Installez le premier panneau en alignant la rive à rainure parallèle sur la ligne de référence.
- 3) L'espacement recommandé des attaches est de 150 mm c/c sur le périmètre du panneau et de 300 mm c/c aux solives de plancher intermédiaires.
- 4) Pour fixer les panneaux, utilisez des clous de 2 po (ordinaires, annelés ou vrillés) ou des vis à plancher de 1-3/4 po.
- 5) Installez le deuxième panneau à l'extrémité du premier panneau en laissant un espace de dilatation de 2 mm, et terminez le premier rang en laissant aussi un espace de dilatation de 2 mm entre les panneaux.
- 6) Pour décaler les joints d'extrémité des panneaux, coupez le premier panneau du deuxième rang. (Les joints d'extrémité doivent toujours aboutir sur une solive de plancher.) Installez les panneaux du deuxième rang et des rangs suivants en laissant un espace de dilatation de 1 mm entre les rives à rainure et languette.
- 7) N'utilisez pas trop de force pour appuyer les rives à rainure et languette les une contre les autres, car l'espace de dilatation prévu de 1 mm est important pour empêcher le gonflement des panneaux qui sont temporairement exposés à des conditions humides.
- 8) Félicitations ! Vous avez maintenant un superbe plancher. Pour une performance optimale, assurez-vous de garder le plancher au sec.
- 9) Selon votre choix de revêtement de sol, vous devrez peut-être installer un produit de sous-couche^[2] Tolko. **Consultez les instructions du fabricant de revêtement de sol, et visitez le site www.tolko.com pour en savoir plus sur les produits de sous-couche de qualité Tolko.**

Robuste. Éprouvé. Tolko.

Chef de file de l'industrie depuis 1956, Tolko est un fournisseur de produits de contreplaqué et de placages éprouvés pour le marché de la construction résidentielle et commerciale légère. Tolko est un partenaire de confiance recherché tant par les installateurs de plancher professionnels que les bricoleurs. Fort de plus de 50 années d'expérience, Tolko vous aidera à bien démarrer votre projet.

[1] SOUS-PLANCHER : Le terme « sous-plancher » désigne spécifiquement la première couche de panneaux structuraux fixés directement aux solives de plancher.

[2] SOUS-COUCHE : Le terme « sous-couche » désigne spécifiquement la couche de panneau sur laquelle le revêtement de sol est directement fixé.